

Communiqué des Fédérations CTEJ, CCTA, Aires Libres et RAC

L'annulation en masse des représentations et des activités artistiques annexes ont des conséquences catastrophiques pour les compagnies et les travailleurs des Arts de la scène. Ces conséquences se poursuivront jusqu'en 2022.

Nous avons soumis à la Ministre Linard et à son équipe une série d'actions prioritaires :

- **Demande d'une communication claire de l'ONEM, spécifique aux employeurs d'artistes et de techniciens**, et la prise en charge de tous les salaires liés aux activités artistiques des compagnies, à concurrence de 70% via le chômage temporaire pour force majeure et ce, quelle que soit la forme ou la date du contrat initialement prévu. Nous demandons également que les artistes sous statut social ou en cours d'obtention puissent valoriser ces jours de contrat, ainsi que la suspension des contrôles par l'ONEM, le Forem, le VDAB et Actiris.
- **Demande à la CP 304 d'envisager la prise en charge par le FSE des 30% de salaires perdus** par techniciens, artistiques chargés de production et diffusion, ... afin de leur assurer une rémunération complète.
- **Maintien des subventions à la création, à la diffusion et à la médiation de la Fédération Wallonie Bruxelles** pour assurer un fonds de roulement aux compagnies les plus précarisées.
- **Mobilisation de l'Etat fédéral, des Régions, Provinces, Villes et Communes** pour qu'ils maintiennent leurs subventions aux opérateurs, activités et événements culturels annulés aujourd'hui et dans les mois qui viennent.
- **Maintien des subventions Loterie Nationale** pour les activités annulées.
- Affectation des **billetteries** prioritairement au **paiement des cachets** des compagnies ou des artistes et techniciens.
- **Création d'un fonds de solidarité intervenant en complément** pour les frais réels non couverts par les mesures précédentes pour les compagnies et les artistes en perte sèche. Ce Fonds de soutien sera nécessaire à la survie de nombreux opérateurs.
- **Assouplissement des obligations** issues des contrats-programmes ou des aides au projet annuelles ou pluriannuelles.
- Demande à tous les organisateurs qui le peuvent (Centres culturels, CEC, Centres scéniques, lieux de création et de diffusion, Festivals, ...) de **payer les contrats de cession aux compagnies ainsi que les cachets artistiques et techniques aux travailleurs intermittents** pour les activités annulées.
- **Maintien des subventions WBI** pour la diffusion à l'étranger des spectacles annulés.
- **Tax Shelter** : outre l'extension de la période d'éligibilité des dépenses à 6 mois, nous demandons la prise en compte exceptionnelle des dépenses qui auraient lieu jusqu'à 9 mois avant la signature de la convention-cadre.
- **Le soutien par les pouvoirs publics à des événements "vitrines" existants ou à créer** pour assurer la visibilité et la mise en marché des créations de l'année 2020.